



03/04/2025

Comité syndical

**P
R
O
C
È
S
-
V
E
R
B
A
L**

Ordre du jour :

- 1) Appel nominatif
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 27 mars 2025
- 4) Approbation du budget primitif 2025 - Budget principal
- 5) Participation financière des communes 2025
- 6) Approbation du budget primitif 2025 - Budget annexe SIEPEA Énergie
- 7) Questions diverses

La séance débute à 18h32.

1) Appel nominatif

L'appel nominatif est effectué par Mme la Présidente du SIEPEA.

Présents : Nathalie Fontaine, Philippe Mazière, Catherine Casimir, Véronique Barinotto, Gabrielle Lavillard, Jérémy Roux, Sandrine Savary

Pouvoir : Thierry Lachaise à Véronique Barinotto

Invités : Claude Compain, Sylvie Lavallade, Jean-Yves Rigout, Serge Roux

Absents excusés : Nathalie Bruyère, Émilie Chauchet, Philippe Delachair, Cécile Fougeras, Charlotte Guéret, Cécile Lagrange, Mathieu Meyze, Sandrine Reix

Invitée excusée : Béatrice Tricard

Agent du SIEPEA présent : Stéphane Barreteau

Quorum : 5. Présents : 7. Le quorum est atteint.

2) Désignation du secrétaire de séance

Mme Catherine CASIMIR est désignée secrétaire de séance.

3) Approbation du procès-verbal du comité syndical précédent

En l'absence d'observations, le procès-verbal du comité syndical du 27 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

4) Approbation du budget primitif 2025 - Budget principal

Après les éléments qui ont été exposés pour mener à l'approbation du compte financier unique 2024 lors de sa réunion du 27 mars 2025, la Présidente appelle le comité syndical à se prononcer sur le budget primitif 2025, dont les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 415 856,78 €

Recettes : 1 415 856,78 €

Section d'investissement

Dépenses : 372 574,19 €

Recettes : 372 574,19 €

Une note de synthèse explicative spécifique au budget primitif a été jointe au dossier de convocation.

Les vues détaillées sont présentées à l'assemblée.

M. Serge ROUX souligne que les communes participent à hauteur de 46 % des dépenses de fonctionnement. Il ajoute quelques éléments de repère, comme le fait qu'une place en crèche coûte 4 000 € à l'ensemble des communes membres du SIEPEA. De la même façon, les TAP coûtent environ 80 € par enfant mais le fonds de compensation de 50 € par élève réduit sensiblement ce reste à charge.

Un échange s'instaure sur l'organisation de la semaine éducative, des TAP et la suppression annoncée du fonds de compensation versé par l'État.

M. Jérémie ROUX demande la raison pour laquelle les charges financières (chapitre 66) sont prévues en forte baisse au budget 2025. Il est répondu que cela s'explique par une situation de trésorerie actuellement favorable, ce qui devrait permettre d'éviter de recourir à une ligne de trésorerie, donc de ne pas générer d'intérêts importants au chapitre 66.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 du budget principal.

5) Participation financière des communes 2025

La Présidente rappelle que l'article 5 des statuts du SIEPEA précise que « La contribution des communes associées aux dépenses du syndicat est déterminée par le comité syndical, selon les clés de répartition à définir suivant les actions engagées. »

La commission finances réunie le 19 mars 2025 a validé les clés de répartition par services suivantes :

- pour les services prenant en charge des enfants, nombre d'heures-enfants par commune entre septembre et décembre 2024 pour 50 % et population pour 50 % (crèche, ALSH périscolaire, TAP, ALSH extrascolaire et séjours) ;
- pour les services ne prenant pas en charge des enfants, pourcentage du nombre d'habitants (relais petite enfance, pôle administratif).

Contrairement aux années précédentes, il est proposé de retenir comme période de référence de l'année N-1 uniquement les mois de septembre à décembre au motif que les enfants résidant à Nieul n'ont été pleinement pris en charge par le SIEPEA qu'à compter de septembre 2024.

Cette disposition permet de garantir l'équité entre les quatre communes membres.

Les résultats ainsi obtenus sont les suivants :

Besoins de financement		NIEUL		PEYRILHAC		SAINT-GENCE		VEYRAC	
Crèche fréq. 50%	71 763,71	14,62%	10 493,17	29,97%	21 509,92	43,25%	31 034,92	12,16%	8 725,69
Crèche pop. 50%	71 763,71	21,65%	15 539,46	18,53%	13 297,45	30,26%	21 714,66	29,56%	21 212,14
ALSH merc. fréq. 50%	40 580,37	19,52%	7 922,65	12,29%	4 987,07	39,18%	15 899,26	29,01%	11 771,39
ALSH merc. pop. 50%	40 580,37	21,65%	8 787,13	18,53%	7 519,34	30,26%	12 279,03	29,56%	11 994,87
TAP fréq. 50%	33 056,00	18,86%	6 234,41	17,79%	5 879,47	31,00%	10 246,45	32,36%	10 695,66
TAP pop. 50%	33 056,00	21,65%	7 157,83	18,53%	6 125,11	30,26%	10 002,27	29,56%	9 770,79
ALSH vac. fréq. 50%	58 320,00	21,52%	12 549,43	15,42%	8 993,76	37,30%	21 752,35	25,76%	15 024,46
ALSH vac. pop. 50%	58 320,00	21,65%	12 628,41	18,53%	10 806,40	30,26%	17 646,79	29,56%	17 238,41
Séjours fréq. 50%	1 502,00	0,00%	0,00	15,83%	237,82	50,83%	763,52	33,33%	500,67
Séjours pop. 50%	1 502,00	21,65%	325,24	18,53%	278,31	30,26%	454,48	29,56%	443,97
RPE pop. 100%	21 717,55	21,65%	4 702,64	18,53%	4 024,15	30,26%	6 571,42	29,56%	6 419,34
Administration pop. 100%	214 282,29	21,65%	46 399,94	18,53%	39 705,42	30,26%	64 838,72	29,56%	63 338,22
TOTAUX 2025	646 443,98	20,53%	132 740,31	19,08%	123 364,21	32,98%	213 203,86	27,40%	177 135,60

Pour mémoire :

TOTAUX 2024	533 364,60	7,33%	39 095,65	21,62%	115 336,65	38,62%	205 989,73	32,42%	172 942,81
-------------	------------	-------	-----------	--------	------------	--------	------------	--------	------------

Le comité syndical adopte à l'unanimité les participations financières des communes telles que présentées ci-dessus et la Présidente à solliciter le versement des troisièmes acomptes et des soldes pour l'année 2025.

6) Approbation du budget primitif 2025 - Budget annexe SIEPEA Énergie

Après les éléments qui ont été exposés pour mener à l'approbation du compte financier unique 2024 lors de sa réunion du 27 mars 2025, la Présidente appelle le comité syndical à se prononcer sur le budget primitif 2025, dont les sections d'exploitation et d'investissement s'équilibrent comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses : 9 440,00 €

Recettes : 9 440,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 39 027,04 €

Recettes : 39 027,04 €

Une note de synthèse explicative spécifique au budget annexe a été jointe au dossier de convocation.

Les vues détaillées sont présentées à l'assemblées.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 du budget annexe SIEPEA Énergie.

7) Questions diverses

La Présidente expose que la commune de Peyrilhac a offert au SIEPEA une partie des plants d'arbustes issus de l'opération HAIECOLIER.

M. Serge ROUX informe l'assemblée que l'État a confié la compétence petite enfance aux communes et il semble que cela s'accompagnera de moyens supplémentaires pour les gestionnaires de structures dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion.

En l'absence d'autres remarques et dans la mesure où tous les points prévus à l'ordre du jour ont été abordés, la séance est levée à 19h29.

Nathalie FONTAINE
Présidente



Catherine CASIMIR
Secrétaire de séance

